



Quel type de convention pacs choisir ?

Par **madoire**, le **30/04/2009** à **20:16**

Bonjour,

Nous vivons en union libre depuis 20 ans et sommes parents de 2 enfants de 11 et 8 ans.

Nous avons acheté ensemble une maison (crédit toujours en cours), ainsi que 2 véhicules.

Nous souhaitons conclure un PACS avec testaments, afin de nous protéger au mieux en cas de décès de l'un ou de l'autre.

Quel type de convention devons-nous choisir en ce qui concerne notre patrimoine (séparation de biens ou indivision) ? Quelles sont les conséquences en termes d'héritage et de droits de succession pour le partenaire survivant ?

Merci pour votre réponse.